



**Syndicat Mixte Association Maison  
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

**S . M . A . N . M .**

\* \* \*

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 6 mars 2015

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents			QUORUM (Art 3 des statuts modifiés)	Nombre de votants	
	TITULAIRE	PROCURATION TITULAIRE	SUPPLEANT		Pour	Contre
12	12	0	0	7	Pour	12
					Contre	0
					Abstention	0

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le 6 mars 2015 à quatorze heures trente, à la mairie de Torigni sur vire dûment convoqué le 21 janvier 2015 par Mme Anne-Marie COUSIN, présidente du S.M.A.N.M.

**Étaient présents :**

Mmes Anne-Marie COUSIN, Rolande BRECZY, Annie ANNE, Marie-Pierre FAUVEL et Josiane TOMASETTO.

MM. Stéphane TRAVERT, Michel LAURENT, Jérôme VIRLOUVET, Michel LOUISET, Christian LEMARCHAND, Jacques THOUVENOT et Alain CIVILISE

**Sont excusés :**

Mmes Marine LEMASSON, Sylvie DELAUNAY et Valérie NOUVEL.

MM. Patrice PILLET, Jean-Karl DESCHAMPS, Jean-Marc LEFRANC, Bernard TREHET, Erick BEAUFILS, Gérard COULON, Jean-Marc JULIENNE, André ROUXEL et Dieudonné RENAUX.

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Le quorum est atteint, **Mme Anne-Marie COUSIN** ouvre la séance à 14h30 et propose de passer à l'étude des rapports inscrits à l'ordre du jour.

- PV 10 - Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 3 juillet 2014 ;
- Rapport 2015/358 – Rapport d'activité 2014 - actions 2015;
- Rapport 2015/359 – Compte administratif et compte de gestion 2014 ;
- Rapport 2015/360 – Affectation du résultat ;
- Rapport 2015/361 – Ravalement 2015 et renouvellement du bail 10/2015
- Rapport 2015/362 – Refonte Site Internet
- Rapport 2015/363 – Tarifs – Cotisations sociales expatriés
- Rapport 2015/364 – Budget primitif 2015
- Questions divers : 20<sup>ème</sup> anniversaire – Renouvellement de bureau (Membres et secrétaires)

Madame La présidente du SMANM propose ensuite d'informer l'assemblée sur les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont données :

➤ Présentation de Mme Christine BONHOMME, recrutée sur le poste d'assistante à compter du 5 janvier 2015, laissé vacant par Mme Honorine RONCERAY.

#### **Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 3 juillet 2014**

**Mme la Présidente** du S.M.A.N.M invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la précédente réunion.

Le compte-rendu du 3 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### **Rapport 2015/358 – Rapport d'activité 2014 – actions 2015**

**Mme Anne-Marie COUSIN** demande à la directrice de présenter le rapport d'activité 2014 de la Maison de la Normandie et de la Manche.

**Mme Annie ANNE** précise que la remise de médailles aux vétérans a été un moment particulièrement fort avec une émotion partagée du coté Normand comme Anglo-Normand. Les vétérans ont été touchés de cette reconnaissance de la part de la Normandie.

**Mme Josiane TOMAZETTO** souhaite connaître l'avancement du projet de liaisons maritimes entre le conseil départemental de la Manche et Aurigny.

**Mme Aurélie LEROY** rappelle qu'il y a eu divers échanges entre les États d'Aurigny et le conseil départemental de la Manche (trois propositions successives). Actuellement, il y a environ 4/5 rotations pour 90 passagers en moyenne, la proposition est de faire 25 rotations.

**M. Michel LAURENT** précise que le conseil départemental de la Manche a bien délibéré sur cette proposition d'accord, mais que, la signature prévue avec les États d'Aurigny, sur les îles d'Aurigny, le 11 mars est finalement reportée. Il s'interroge si la raison de ce report est en lien avec le projet de propriétaires privés Aurignais de faire des traversées similaires.

**Mme Aurélie LEROY** confirme que la signature a été reportée et précise que les États d'Aurigny doivent maintenant délibérer afin de savoir dans quel projet ils souhaitent s'engager.

**M. Stéphane TRAVERT** informe que l'Assemblée Nationale a voté, cette nuit, la loi Notre, dans laquelle le conseil départemental perd la compétence générale remplacée par des compétences exclusives. Si la loi est entérinée, la Région aura la charge des ports et du transport. Se posera ainsi la question du financement du transport maritime Manche Îles Express pour la Manche. Il conviendra alors de voir de quelle manière la Région pourra gérer ces nouvelles attributions qui étaient auparavant du domaine du département.

Il est demandé si le conseil départemental de la Manche est propriétaire des bateaux Manche Îles Express. Ce qui est le cas.

**Mme Aurélie LEROY** explique qu'une nouvelle délégation de service public (DSP) vient être mise en place.

**M. Alain CIVILISE** soulève la question de l'existence du SMANM par ce changement de compétences.

**M. Stéphane TRAVERT** répond qu'au vu de l'orientation des activités de la Maison de la Normandie autour de la coopération touristique et culturelle, le SMANM ne peut être remis en cause.

**Mme Rolande BRECY** déclare cependant qu'un changement de compétences des financeurs pourrait amener une évolution du contenu des actions du SMANM et une perte de sens.

**Mme Annie ANNE** rappelle qu'au regard des accords existants avec les Îles Anglo-Normandes, l'existence du SMANM ne devrait pas être impactée.

Compte tenu des éléments d'information exposés par la directrice, le comité syndical adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2014.

## **Actions 2015**

- Institutionnel

**Mme Aurélie LEROY** informe qu'un premier sommet annuel reprenant les groupes de travail thématiques (Culture-Éducation-Sport, Environnement, Économique-Tourisme) aura lieu le 5 juin suite à la signature de l'accord de coopération du 22 janvier dernier entre les Îles Anglo-Normandes, la Manche et la Région Basse-Normandie.

**Mme Annie ANNE** demande si la date est officielle

**Mme Aurélie LEROY** indique que les dates ne sont pas déterminées. Les trois dates proposées (le 5, 29 et le 30 juin) ont été bloquées sur les agendas des premiers ministres des Îles Anglo-Normandes.

**M. Alexandre FOLLLOT** répond que les services de la Région ne sont pas au courant de ces dates et que l'agenda du Président de la Région sera consulté.

- Éducation : projet d'école bilingue

**Mme Aurélie LEROY** rappelle que la Maison de la Normandie et de la Manche assure la Vice-présidence de l'Alliance Française, et qu'à ce titre elle suit le projet d'école bilingue piloté par l'Alliance Française. Ce projet ne verra le jour qu'à long terme car il faut soit l'héberger dans une école existante soit créer une nouvelle école.

**M. Christian LEMARCHAND** souhaite connaître s'il y a eu un rapprochement avec l'Éducation Nationale.

**Mme Aurélie LEROY** précise que non, pas directement de la part de l'Alliance Française de Jersey. Le projet est à l'initiative de l'ambassadeur de France à Londres et doit passer par le Gouvernement de Jersey.

○ **Culture :**

**Mme Aurélie LEROY** informe que le SMANM a été associé à la réunion organisée par la Région avec différents partenaires sur un projet de coopération commun. (Projet Europe Créative)

**Mme Christine BONHOMME** souligne que la Région (La DAERI et le service Culture) pilote le projet et souhaite associer ces différents partenaires pour une coopération autour des résidences d'artistes. Cette première réunion générale a permis d'établir un accord de principe entre partenaires sur ce projet.

**M. Alexandre FOLLOT** précise qu'il s'agit de répondre à un appel à projet dont la date butoir est en automne, afin de prétendre à des financements européens dans le cadre du dispositif d'aide aux porteurs de projets Europe Créative. Les territoires concernés dans ce projet de coopération avec la Région sont la Macédoine, le Canada, la Norvège, Jersey et Guernesey. Même si les partenaires sont hors Union Européenne, des financements européens peuvent être obtenus au titre de l'appartenance communautaire de la Région.

**M. Christian LEMARCHAND** demande s'il s'agit d'un nouveau dispositif.

**M. Alexandre FOLLOT** indique que ce dispositif a été mis en place avec le nouveau programme européen 2014-2020.

○ **Tourisme :**

**M. Christian LEMARCHAND** interroge Mme LEROY sur les visites industrielles.

**Mme Aurélie LEROY** répond que la Maison de la Normandie n'est pas sollicitée sur ce thème, et que peu d'entreprises ou d'exploitations sont ouvertes à la visite sur Jersey.

○ **Proposition pour les 20 ans du SMANM : logos et actions.**

**Mme Aurélie LEROY** projette les déclinaisons de logos possibles pour les 20 ans du SMANM et présente les deux événements pour les 20 ans soient :

- Un (ou plusieurs) jeu-concours de selfie.

Il sera demandé, (sur le modèle de ce qui a été organisé par la Manche au salon international de l'agriculture), aux participants de venir se prendre en photos devant les vitrines thématiques de la MNM (Festivals de Musique – en cours jusqu'à la fin du mois d'avril, Commémoration de l'année 1945 et de la Libération des îles anglo-normandes de mai à juillet).

- Programme du 20ème anniversaire, le mardi 19 mai 2015 à Jersey :
  - Accueil à la Maison de la Normandie
  - Visite de l'exposition « Vestiges » à la Mairie de St Hélier
  - Réception officielle à la Mairie de St Hélier suivi d'un déjeuner sur place
  - Circuit en bus ou temps libre. Ce circuit permettra de découvrir des actions concrètes coordonnées ou facilitées par la Maison de la Normandie et de la Manche.
  - Départ de St Hélier vers 18h.

**Mme Anne-Marie COUSIN** précise que l'enveloppe financière va avoisiner le montant de 8 900 €.

**M. Christian LEMARCHAND** pense que le budget semble serré

**Mme Anne-Marie COUSIN** explique qu'elle souhaite, au vu des restrictions budgétaires actuelles, que l'intégralité des coûts de la journée n'excède pas 10 000 euros. Il faut donc organiser cet anniversaire dans un budget contraint.

**M. Michel LOUISET** souhaite savoir qui est invité.

**Mme Anne-Marie COUSIN** informe que seront invités : les membres actuels du SMANM et les membres du bureau depuis la création du SMANM ainsi que les Présidents des 2 collectivités.

**Mme Aurélie LEROY** indique que 200 personnes étaient venues aux 15 ans (Normandie et Îles Anglo-Normandes confondues) dont les associations.

**M. Michel LAURENT** précise que, à eux seuls les élus du SMANM vont représenter la moitié des passagers d'un bateau Manche Îles Express.

**Mme Anne-Marie COUSIN** informe que les crédits « Fêtes et cérémonies » inscrits au budget primitif 2015 ne permettent pas, d'ajouter cette fois, les associations.

**M. Michel LAURENT** est favorable à un maintien des coûts inférieurs à 10 000 euros pour l'événement.

o **Remarques diverses.**

**Mme Anne-Marie COUSIN** demande s'il y a d'autres remarques d'ordre général, sur le rapport des actions ou sur les actions à venir.

**Mme Annie ANNE** informe les membres que le colloque sur l'Identité Normande à Caen est prévu les 22 et 23 mai prochain.

**Mme Aurélie LEROY** précise qu'elle n'a pas eu la confirmation des dates.

**Mme Annie ANNE** indique qu'il faudra se rapprocher de Mme Sophie POIREY qui a déjà dû valider ces dates avec le Premier Ministre. Le colloque, avec la participation d'historiens, se passera à l'Abbaye aux Dames et au château.

**Mme Anne-Marie COUSIN** demande s'il y a d'autres remarques.

**Mme Annie ANNE** sollicite la parole pour remercier la directrice et plus généralement l'équipe de la Maison de la Normandie et de la Manche pour le travail conséquent fourni. Travail qui est reconnu dans les Îles Anglo-Normandes, mais aussi en Normandie par les différents partenaires. Cela a permis d'aboutir à des réalisations concrètes (signature de l'accord de coopération, EMR...).

**M. Michel LAURENT** note qu'il y a beaucoup de travail.

**Mme Anne-Marie COUSIN** précise qu'en constatant la liste d'items mais également de participations à des réunions et groupes de travail, le coût élevé des frais de déplacements se justifie pleinement.

Compte tenu des éléments d'information exposés, le comité syndical adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2014 et les actions 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

## Rapport 2015/359 Compte administratif (CA) et Compte de gestion 2014

Mme Anne-Marie COUSIN présente le compte administratif :

### ❖ en section de FONCTIONNEMENT

	CA 2013	CA 2014	Variation %
RECETTES	150 409.77 €	150 649.68 €	
DEPENSES	159 685.92 €	168 162.02 €	5 %
SOLDE D'EXECUTION EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- 9 276.15 € 143 420.29 €	- 17 512.34 € 134 144.14 €	47 %
<b>RESULTAT CUMULE</b>	134 144.14 €	<b>116 631.80 €</b>	<b>15 %</b>

### ❖ en section d'INVESTISSEMENT

	CA 2013	CA 2014	Variation %
RECETTES	2 507.76 €	2 008.78 €	
DEPENSES	2 485.52 €	2 498.58 €	
SOLDE D'EXECUTION EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	22.24 € 18 782.62 €	-489.80 € 18 804.86 €	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	18 804.86 €	<b>18 315.06 €</b>	<b>-0.03 %</b>

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I. Les recettes de fonctionnement

L'article 8 des statuts prévoit que la contribution des collectivités est forfaitaire. Elle est égale pour chacune des collectivités à 50 % du produit d'équilibre budgétaire. Chacune des collectivités a versé 75 000 € en 2013.

Le montant des recettes réelles est de **150 649.68 €**. Le S.M.A.N.M. a diminué la participation financière de 16.70 % sur l'exercice 2012 soit un montant de 150 000 € au lieu de 180 000 € en 2011.

### II. Les dépenses de fonctionnement

Les crédits ouverts en fonctionnement ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement en 2014. L'exercice 2014 a engendré un déficit de 17 512.34 € pour équilibrer le budget. Cet effort rendu possible du fait de l'excédent constaté, n'entrave pas, à court terme le fonctionnement du S.M.A.N.M. Cependant pour assurer son équilibre budgétaire, le S.M.N.A.M. devra réétudier les participations financières à partir de 2017.

CHAPITRE	CA 2011	CA 2012	Variation %	CA 2013	CA 2014	Variation %
011- Charges à caractères général	84 776	113 182	25	86 297	94 489	9
012 – Charges de personnel et frais assimilés	67 593	71 582	6	69 658	71 225	3
65 – Autres charges de gestion courante	860	0		1 654	0	
66- Charges financières	431	765	44	473	683	31
042 – Op. ordre de transfert entre sections	431	1 292	67	1 603	1 764	9
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	154 092	186 821	18	<b>159 685</b>	<b>168 162</b>	<b>5</b>

## La structure des dépenses réelles de fonctionnement 2014

Les dépenses de fonctionnement se composent pour plus de la moitié de dépenses à caractère général (54.5 %) puis pour des dépenses de personnel (43 %).

### Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014
<b>% Charges de personnel</b>	44 %	39 %	44 %	42.90 %
<b>% Coût hébergement</b> (Fluides, Locations, Entretien, Impôts, Nettoyage)	41 %	50 %	42 %	41.50 %
<b>% Frais de déplacement</b> (transport collectif, déplacement agents, missions)	6 %	5 %	6 %	6.43 %
<b>% Actions</b> (Réception, publicité, subvention)	2 %	2 %	2.5 %	1 %
<b>% Autres charges de fonctionnement</b> (Téléphone, etc...)	5 %	3 %	4 %	6 %
<b>% Coût financiers</b> (Taux de change)	0.34 %	0.48 %	0.50 %	0.50 %

### **A- les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre totalise 57 % (94 489 €) des dépenses réelles de fonctionnement d'où une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice 2013. Ce chapitre a absorbé les frais de négociation de l'arpenteur, de l'évolution du taux de change et de l'augmentation des cotisations sociales françaises.

Rappelons que le chapitre 011 est un chapitre de regroupement qui globalise « les charges à caractère général » à savoir les chapitres 60 « achats et variations de stocks », 61 « services extérieurs », 62 « autres services extérieurs », et 63 « impôts et taxes ».

Les charges à caractères générales sont constituées essentiellement :

- du coût de l'hébergement (entretien, bâtiments, impôts, locations) pour 41.50 % (69 411 €).
- des frais de déplacement (voyages, transport et missions) pour 6.43 % soit d'un montant de 10 764 € contre 6 % (10 019 €) en 2013.
- et des autres charges de fonctionnement (Maintenance, frais affranchissement, de télécommunication, etc...). Elles représentent 6.54 % pour un montant de 10 938 € contre 4 % (7 083 €) en 2013. 2.5 point d'augmentation en 2014 suite aux frais engagés pour la négociation du renouvellement du bail pour un montant de 4 929 €.

**Mme Anne-Marie COUSIN** indique que des frais supplémentaires ont été engendrés par la négociation (en cours) du bail, procédure longue et compliquée. Il a fallu notamment régler un arpenteur pour réaliser l'état des lieux, ainsi qu'une avocate.

De plus, l'année 2014 a vu un taux de change défavorable.

### **B - les charges de personnels (Chapitre 012)**

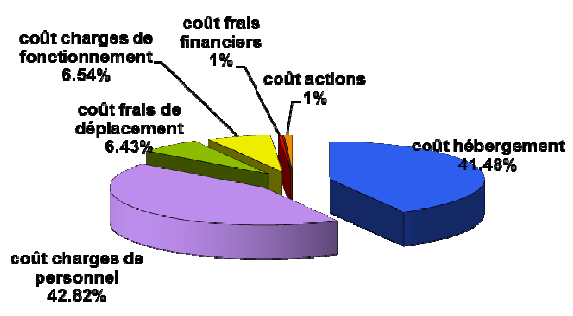
Ce chapitre représente 42.90 % des dépenses réelles de fonctionnement (71 225 €), soit une augmentation de 2 % par rapport à 2013 (69 658 €). La variation des charges du personnel de 2011 à 2012 et de 2013 à 2014 ont diminué de 50 % dû au nouveau statut d'expatriation de la directrice de la Maison de la Normandie.

La maison de la Normandie est constituée de deux agents à temps complet :

- Directrice en contrat duré indéterminé - Agent non titulaire à l'expatriation - (Attaché)
  - o Régime social à l'expatriation depuis 2013.
  - o Revalorisation de l'indemnité de résidence basée sur l'évolution du marché monétaire au taux de chancellerie fixe sur salaire. (17.14 % contre 15 %)
- Assistante en contrat à durée déterminée - 1 an renouvelable 1 an. (fin 2014) en détachement au grade de rédacteur.
  - o Réforme de la catégorie B – Revalorisation de la grille de rédacteur ;
  - o Recrutement d'un agent administratif au 5/01/2015 de catégorie C. Modification du tableau des emplois)
  - o Revalorisation de l'indemnité de résidence basée sur l'évolution du marché monétaire au taux de chancellerie fixe sur salaire (17.14 % contre 15 %)

Depuis sa création, le traitement de la responsable administrative et financière est pris en charge par le conseil départemental de la Manche.

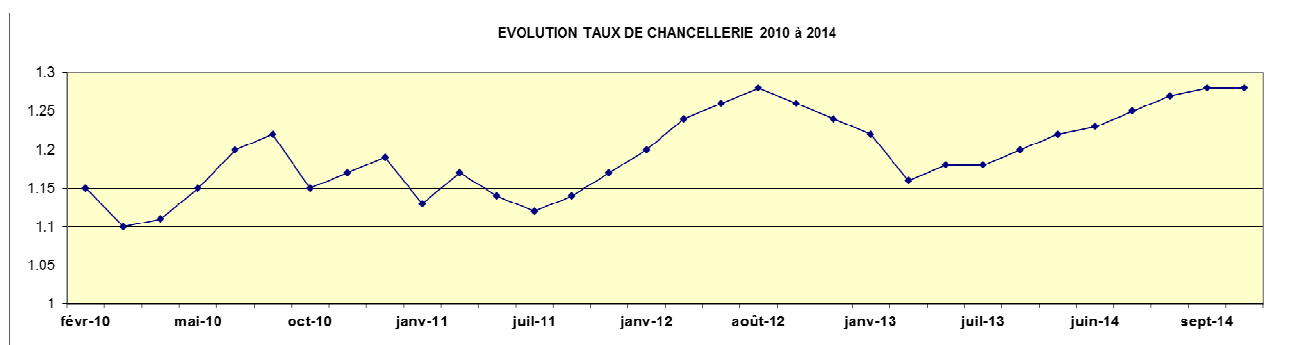
Répartition des dépenses directes de fonctionnement du SMANM - 2014



### 3 - les coûts financiers (Chapitre 66 – Frais de change)

Le SMANM développe son activité en dehors de la zone euro et les dépenses qui lui incombent sont payées en livre sterling pour 50 % d'entre elles.

Ces charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0.41 %), avec un total de 683 €.contre 546 € en 2013



### 4 - les autres charges de gestion courante

Les faibles taux de réalisation des autres charges de gestion courantes concernent des subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit privé et des frais de réception du comité syndical. En 2014, elles représentent 1 % contre 2.47 % en 2013 (réceptions du comité syndical à Caen et Guernesey).



## 5 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Il correspond aux dotations aux amortissements relatives aux équipements d'investissement opérés sur l'année 2014. Ce chapitre enregistre une augmentation de 9% soit 1 763.78 € contre 1 603.76 € en 2013 (investissements réalisés en 2013).

Le montant total de dépenses réelles de fonctionnement est de **168 162.02 €**

Il se décompose comme suit :

	LIBELLE	CA 2011	CA 2012	% de variation	CA 2013	CA 2014	% de variation
<b>O11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>84 776.03</b>	<b>113 182.51</b>	<b>25%</b>	<b>86 297.11</b>	<b>94 489.13</b>	<b>9%</b>
60611	Eau et assainissement	734.84	753.82	3%	772.29	671.53	-15%
60612	Énergie Électricité	5 018.56	5 277.31	5%	5 855.82	4 469.22	-31%
60623	Alimentation	43.54	26.80	-62%	50.17	29.28	-71%
60631	Fournitures d'entretien	208.27	28.10	-641%	29.77	0	%
60632	Fournitures de petit équipement	969.48	713.64	-36 %	519.62	638.49	19%
6064	Fournitures administratives	749.97	1 270.40	41%	1 019.36	560.86	-82%
6132	Locations immobilières	51 018.72	56 753.28	10%	53 700.69	57 014.14	6%
61522	entretien Bâtiments	585.60	24 691.19	98%	468.08	1084.95	57%
61558	entretien Autres biens mobiliers	0.00	0.00	%	0	49.81	%
6156	Maintenance	3 322.70	1 553.87	-114%	2 136.43	1 891.26	-13%
616	Primes d'assurances	1 378.92	1 189.85	-16%	1 118.99	1 145.22	2%
617	Études et recherches	0.00	0.00	%	0	0	%
6182	Documentation générale et technique	621.82	428.98	-45%	530.48	456.63	-16%
6184	Versements (organismes de formation)	0.00	0.00	%	0	420.00	%
6188	Autres frais divers	287.04	0.00	%	0	0	%
6225	Indemnités au comptable/régisseurs	357.21	299.56	-19%	346.61	829.78	+58%
6227	Frais d'actes et de contentieux	0.00	0.00	%	0	4 929.10	%
6231	Annonces et insertions	0.00	0.00	%	0	0	%
6232	Fêtes et cérémonies	767.22	738.84	-4%	54.24	0	%
6233	Foires et expositions	167.79	146.93	-14%	0	0	%
6236	Catalogues et imprimés (impressions)	0.00	91.26	-%	159.13	209.97	24.%
6237	Publications	0.00	553.35	%	0	0	%
6238	Frais divers de publicité (Abonnement)	0.00	133.99	%	130.35	41.99	-210%
6247	Transports collectifs	925.54	339.10	-173%	1 067.00	1 200.46	11%
6251	Voyages et déplacements	7 762.87	9 116.09	15%	8 604.61	9350.03	8%
6256	Missions	0.00	0.00	%	193.86	213.56	9 %
6257	Réceptions	1 637.38	1 457.07	-12%	2 207.10	1 348.41	-64%
6261	Frais d'affranchissement (dépenses semestre 2013 inclus)	714.57	318.22	-125%	185.99	384.24	52%
6262	Frais de télécommunication	3 044.57	2 803.35	-9%	2 972.20	2 959.05	-0.44%
627	Services bancaires et assimilés	60.88	119.75	49%	73.24	135.38	46%
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 768.40	1 950.97	9%	1 784.01	1873.63	5%
6288	Divers services extérieurs	574.08	0.00	%	0	0	%
63513	Autres impôts locaux	1 645.54	1 880.41	12%	1 753.08	1 923.68	9%
6358	Autres droits	410.52	546.38	25%	563.99	658.46	14%
<b>O12</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>67 593.61</b>	<b>71 582.50</b>	<b>6 %</b>	<b>69 658.20</b>	<b>71 225.67</b>	<b>2%</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	46.17	53.00	13%	19.11	22.03	13%
6336	Cotisations CNFPT - CDG	856.23	846.48	-1%	772.86	816.53	5%
6338	Autre cotisation (solidarité)	150.96	158.81	5%	57.39	66.12	13%
64131	Personnel non titulaire	46 329.61	48 901.32	5%	47 418.01	50 272.91	6%
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 000.49	15 787.89	5%	6 204.27	7 243.75	14%
6453	Cotisations aux caisses de retraites et à l'étranger	1 716.67	1 869.69	8%	3 803.79	2 925.28	-30%
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	2 973.09	3 134.52	5%	2 518.32	2 706.59	7%

6455	Cotisations (assurance du personnel)	520.39	710.79	27%	335.96	273.46	-23%
6458	Cotisations autres organismes (cotisations à l'étranger)	0.00	0.00	%	8 505.49	6 876.00	-24%
6475	Médecine du travail, pharmacie	0.00	120.00	%	23.00	23.00	0%
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 291.48</b>	<b>774.63</b>	<b>-67%</b>	<b>2 126.85</b>	<b>683.44</b>	<b>-211 %</b>
6532	Frais de missions	160.00	0.00	%	153.68	0	%
6574	Subventions autres organismes	700.00	0.00	%	1 500.00	0	%
666	Pertes de change	431.48	765.13	44%	473.17	683.44	31 %
678	Autres charges exceptionnelles (versement excédent 2010)	0.00	9.50	%	0.00	0.00	%
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>153 661.12</b>	<b>185 539.64</b>	<b>20.7%</b>	<b>158 082.16</b>	<b>166 398.24</b>	<b>5%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	430.90	1 292.32		1 603.76	1 763.78	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	430.90	1 292.32		1 603.76	1 763.78	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0.00</b>	<b>1 292.32</b>	<b>%</b>	<b>1 603.76</b>	<b>1 763.78</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>154 092.02</b>	<b>186 831.96</b>	<b>21.2%</b>	<b>159 686.31</b>	<b>168 162.02</b>	<b>5%</b>

**Mme Annie ANNE** demande la raison de l'augmentation de 2 % de l'indemnité de résidence et sa signification.

**Mme Anne-Marie COUSIN** explique cette augmentation est liée à l'évolution du taux de change, du fait de la perte de valeur de l'euro au profit de la livre.

**M. Christian LEMARCHAND** rappelle que cette question de l'indemnité a déjà été abordée lors du dernier conseil et que cette méthode de revalorisation, paraissant la plus juste, a été retenue.

**M. Alexandre FOLLOT** remarque que les employés du SMANM bénéficient d'un logement de fonction, mais également une indemnité de résidence. Il souhaite savoir s'il est possible de percevoir les deux.

**Mme Florence GERMAIN** répond que ce sont deux choses différentes. L'indemnité de résidence est une régulation du salaire indexée sur le cours de la Livre. Les deux agents bénéficient de l'attribution de deux logements par nécessité absolue de service. L'avantage en nature logement est calculé au mois, en fonction de la rémunération brute mensuelle. Ce forfait est soumis au paiement des cotisations de sécurité sociale française ou à l'expatriation.

**Mme Annie ANNE** remarque que la question se pose car aucun autre expatrié du Conseil Régional ne bénéficie de logement de fonction.

**Mme Anne-Marie COUSIN** pense que cette question doit plutôt être débattue au moment du budget primitif.

**M Christian LEMARCHAND** propose de changer le terme « indemnité de résidence » s'il est ambigu.

**Mme Florence GERMAIN** indique qu'il s'agit de la terminologie légale.

**M. Michel LETY** explique qu'il est tout à fait légal d'avoir à la fois un logement de fonction et une indemnité de résidence.

**Mme Anne-Marie COUSIN** précise de nouveau qu'il ne s'agit pas d'un avantage lié à la résidence mais d'une indemnité compensatoire calculée notamment en fonction de l'évolution du coût de la vie sur l'île et les variations des taux de change. Et qu'il serait judicieux de le nommer « indemnité d'expatriation - modulation taux de change ».

**Mme Rolande BRECY** déclare que la comparaison ne peut être fondée, au vu de la situation des autres expatriés de la Région. Nous n'avons pas connaissance des éléments constituant leurs rémunérations et du niveau de vie dans les autres territoires.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I. les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de **2 008.78 €**. Il correspond au fonds de compensation de la T.V.A. et des dotations aux amortissements.

	LIBELLE	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
10222	F.C.T.V.A	5 972.00	463.00	904.00	245.00
<b>28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>430.90</b>	<b>1292.32</b>	<b>1 603.76</b>	<b>1 763.78</b>
28051	concessions, logiciels,...	88.56	438.98	547.25	458.72
28181	installations générales	123.76	418.79	418.79	418.79
28183	matériel bureau et informatique	139.64	203.99	359.30	359.30
28184	meublé	78.94	164.45	212.31	381.65
28188	Autres immobilisations corporelles	0.00	66.11	66.11	145.32
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 402.90</b>	<b>1 755.32</b>	<b>2 507.76</b>	<b>2 008.78</b>

### II. les dépenses d'investissement

Le montant total en dépenses d'investissement de **2 498.58 €** est décomposé comme suit :

	LIBELLE	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
2051	Concessions et licences	1 051.28	324.85	0	2 016.00
2181	installations générales	2 950.33	0.00	0.00	0.00
2183	matériel bureau et informatique	321.75	776.55	0.00	0.00
2184	Mobilier	855.14	478.58	1 693.38	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	661.05	0.00	792.14	482.58
<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 839.55</b>	<b>1 579.98</b>	<b>2 485.52</b>	<b>2 498.58</b>

**Mme Annie ANNE** souligne que l'excédent de 116 000 € est une bonne chose, mais que cela pourrait jouer en défaveur du SMANM.

**Mme Anne-Marie COUSIN** précise que l'excédent est utile pour le moment en raison de la baisse des participations financières des collectivités. Toutefois, si les subventions territoriales n'augmentent pas, cet excédent n'existera plus sur les exercices 2017-2018.

**Mme Annie ANNE** espère que le niveau des dépenses permettra de faire durer cet excédent le plus longtemps possible.

**M. Alain CIVILISE** pose la question de la participation financière du conseil départemental si le celui-ci n'exerce plus cette compétence.

**Mme Anne-Marie COUSIN** souhaite porter à la connaissance des élus un exemple concret de problème lié à la contrainte budgétaire. Elle signale que, faute de budget suffisant, Mme LEROY a dû réduire ses déplacements l'an passé et ainsi annulé un déplacement à Guernesey. Il n'y a pas de marge de manœuvre budgétaire.

Après en avoir délibéré, La présidente du S.M.N.A.M. se retire pour le vote du compte administratif.

*Mme Anne-Marie COUSIN est remplacée par Mme Rolande BRECY qui procède au vote.*

La présidente de séance, procède au vote.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

Le compte de gestion du payeur départemental, agissant en qualité de comptable du S.M.A.N.M., fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Payeur départemental de la Manche se retire pour le vote du compte de gestion.

#### RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2014

	RECETTES 2014	DEPENSES 2014	SOLDE D'EXECUTION	EXCEDENT REPORTE 2014	RESULTAT FINAL
FONCTIONNEMENT	150 649.68 €	168 162.02 €	- 17 512.34 €	134 144.14 €	116 631.80 €

#### RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2014

	RECETTES 2014	DEPENSES 2014	SOLDE D'EXECUTION	EXCEDENT REPORTE 2014	RESULTAT FINAL
INVESTISSEMENT	2 008.78 €	2 498.58 €	- 489.80 €	18 804.86 €	18 315.06 €

La présidente de séance, procède au vote.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport 2015/360 – Affectation du résultat 2014**

**Mme la présidente** donne lecture de ce rapport.

L'affectation proposée pour le résultat de fonctionnement de **116 631.80 €** est la suivante :

- Report sur le 002 (excédent de fonctionnement reporté) de **116 631.80 €**

L'affectation proposée pour le résultat d'investissement de **18 315.06 €** est la suivante :

- Report sur le 001 (excédent d'investissement reporté) de **18 315.06 €**

## Rapport 2015/360 – Affectation du résultat 2014

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

## RAPPORT 2015/361 Ravalement 2015 et renouvellement du bail 10/2015

**Mme Anne-Marie COUSIN** rappelle qu'il s'agit d'une charge très spécifique à Jersey. Elle inclut l'obligation pour les locataires d'effectuer tous les quatre ans et en fin de bail, un ravalement intérieur et extérieur.

La négociation actuelle avec le propriétaire est extrêmement difficile. Lors des discussions préalables en vue du nouveau bail, il a été obtenu de ne pas avoir à refaire l'intérieur tous les quatre ans, ce qui représente une économie de 15 000 €.

En ce qui concerne le ravalement l'extérieur, il doit être effectué cette année, selon le calendrier suivant :

01/2015 : réception des devis des entreprises jersiaises (obligation de mise en concurrence)

02/2015 : délibération sur le choix des délégataires

02/2015 : notification aux délégataires

Début 03/2015 : début des travaux (durée 1 mois)

07/2015 : signature du nouveau bail

Choix	Dépenses	Prestataires ST HELIER	Montant HT en £ivre	Montant HT en €uro (Taux de Change au 01/01/2015 à 1.27)	
1	Ravalement extérieur + Échafaudage 1	JOHANSEN + ACESS SCAFFOLDING LTD	5 900.00	2 760.00	10 998.20
2	Ravalement extérieur + Échafaudage 2	JOHANSEN + NEIL LIVESEY	5 900.00	2 698.00	10 919.46
3	Ravalement extérieur + Échafaudage	B.SCANLON Ltd	7 183.00		9 122.41
4	Inspection Plomberie	DRAIN IT LTD	187.95		238.70
5	Inspection Électricité (agrée)	CFM ELECTRICAL	1 197.00		1 520.19

Prestataires	Coût de l'opération total HT	Coût de l'opération total TTC
<b>Choix 1 + 4 + 5</b>	12 757.09 €	13 394.94 €
<b>Choix 2 + 4 + 5</b>	12 678.35 €	13 312.27 €
<b>Choix 3 + 4 + 5</b>	10 881.30 €	11 425.37 €

**Mme Aurelie LEROY** précise qu'il ne peut y avoir d'échafaudages sur Jersey après le 30 avril en centre-ville. Ces délais pourront également conditionner la réponse de l'entreprise.

Compte tenu des éléments d'informations fournis, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- o l'entreprise B.SCANLON Ltd – Painters & Décorations est.1979 à St Saviour (JERSEY JE2 7LJ) pour un montant de £ 7 183 HT

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

## **Rapport 2015/362 – Refonte du site internet**

**Mme Anne-Marie COUSIN** présente au comité syndical le rapport.  
Créé pour les 10 ans de la structure, le site est vieillissant et difficile à administrer.

La prestation Edenweb sera principalement articulée autour des tâches suivantes :

- Création graphique à notre image et au norme web ;
- Création graphique d'une page intérieur ;
- Intégration des maquettes (tablettes - visualisation sur les navigateurs de smartphone).

Le budget prévisionnel de réalisation de cette opération s'élève à 2 040 € TTC. La dépense sera imputée au 6288 – article du budget primitif 2015.

**Mme Rolande BREC**Y émet un avis favorable et précise qu'il ne s'agit pas seulement du graphisme mais d'un site inaccessible par les internautes.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

## **Rapport 2015/363 – Tarifs cotisations sociales pour expatrié**

**Mme Anne-Marie COUSIN** présente le rapport et les nouveaux tarifs 2015. Elle précise que le paiement porte sur le :

- 1 - PACK/CFE : santé (caisse primaire) ;
- 2 - PACK CFE/CRE – IRCAFEX (retraites complémentaires) ;
- 3 - PACK CFE/WELCARE SANTE 4 (mutuelle complémentaire).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre en charge les cotisations salariales et patronales, suivant les annexes jointes. Les tarifs seront actualisés suivant les revalorisations des cotisations sociales à l'expatriation en cours d'année.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Rapport 2015/364 – Budget primitif 2015**

**Mme Anne-Marie COUSIN** informe que le SMANM applique :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le plan comptable M14
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la dématérialisation des mandats et titres et pièces justificatives, sans la signature électronique.

Dans les travaux préparatoires, ont été intégrés les paramètres suivants :

- Plan d'action 2015 (joint au rapport 2015/358) ;
- Taux de change en augmentation ;
- 20<sup>ème</sup> anniversaire MNM.
- Charges contractuelles : Ravalement, contrôle technique, entretien bâtiment et cahier des charges fin bail)
- Revalorisation semestrielle de l'indemnité d'expatriation.

**Mme Aurélie LEROY** rappelle que les négociations du nouveau bail ont débuté au printemps dernier. Un accord préalable aurait dû être signé en juillet 2014. Le propriétaire revient souvent sur des points pour lesquels il avait donné son accord dans les négociations antérieures. Les frais d'avocate vont donc augmenter car ceux-ci sont proportionnels au temps passé sur l'affaire.

**Mme Anne-Marie COUSIN** propose au comité syndical d'envoyer un courrier pour faire part de la détermination du conseil d'administration qui souhaite arrêter les négociations

**Mme La présidente** demande à la directrice de la tenir informée des suites à données.

**M. Michel LETY** remarque que la section dépenses imprévues de devrait pas exister.

**Mme Florence GERMAIN** explique que les crédits prévus à cet effet permettent d'ajuster les dépenses supplémentaires liées aux négociations du bail et à la variation du taux de change en cours d'exercice.

**M. Michel LETY** souligne que le budget primitif 2015 du SMANM est sain.

Compte tenu des éléments d'informations fournis,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du S.M.A.N.M. pour l'exercice 2015, établit comme suit:

**Section d'Investissement:**

Recettes: 20 790.50 €  
Dépenses: 20 790.50 €

**Section de Fonctionnement:**

Recettes: 266 831.80 €  
Dépenses: 266 831.80 €

Et autorise Mme La présidente du SMANM :

- de fixer l'indemnité de résidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 20.95 % ;
- de revaloriser l'indemnité « avantage en nature » suivant le barème 2015, pour les deux logements liés aux cotisations sécurité sociale ;
- à lancer les invitations et à signer tous les documents nécessaires à l'organisation du « 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la Maison de la Normandie à Jersey », dans la limite des montants prévus et inscrit au budget 2015.

.....

## DETAIL PAR CHAPITRE – BUDGET PRIMITIF 2015

	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	BP 2015
<b>O11</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	141 100.00	132 250.75	<b>148 050.00</b>
60611	Eau et assainissement	2 000.00	2 000.00	1 500.00
60612	Énergie Électricité	7 000.00	7 000.00	7 000.00
60623	Alimentation	200.00	150.00	150.00
60628	Autres Fournitures non stockées	100.00	100.00	0.00
60631	Fournitures d'entretien	300.00	250.00	100.00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00	1 000.00	1 000.00
6064	Fournitures administratives	1 500.00	1 000.00	1 000.00
6068	Autres matières et fournitures	300.00	150.00	0.00
6132	Locations immobilières	65 000.00	62 300.00	62 300.00
61522	entretien Bâtiments (ravalement 2015)	9 000.00	5 382.10	20 000.00
614	Charges locatives (contrôle fin de bail)	0	0	2 000.00
61558	entretien Autres biens mobiliers	300.00	300.00	100.00
6156	Maintenance	5 000.00	5 000.00	5 000.00
616	Primes d'assurances	2 000.00	1 548.65	1 500.00
617	Études et recherches	150.00	3 000.00	1 000.00
6182	Documentations générales et techniques « Jersey evening post Jersey et Guernesey – Au fil de la Normandie”	2 000.00	1 000.00	600.00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000.00	2 000.00	1 500.00
6188	Autres frais divers	300.00	300.00	0.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500.00	500.00	500.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500.00	4 930.00	3 600.00
6231	Annonces et insertions	200.00	200.00	200.00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000.00	840.00	5 000.00
6233	Foires et expositions	1 500.00	1 000.00	500.00
6236	Catalogues et imprimés (impressions par le CG50)	500.00	1 000.00	1 000.00
6237	Publications	1 000.00	500.00	500.00
6238	Frais divers de publicité	1 500.00	1 000.00	500.00
6247	Transports collectifs (anniversaire MNM)	3 000.00	3 000.00	5 000.00
6251	Voyages et déplacements	10 000.00	10 100.00	10 100.00
6256	Missions	500.00	700.00	700.00
6257	Réceptions (anniversaire MNM)	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6261	Frais d'affranchissement	1 500.00	1 000.00	1 200.00
6262	Frais de télécommunication	7 000.00	3 000.00	3 000.00
627	Services bancaires et assimilés	600.00	500.00	500.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500.00	2 500.00	2 500.00
6288	Divers services extérieurs	650.00	500.00	2 300.00
63513	Autres impôts locaux	2 500.00	2 500.00	2 500.00
6358	Autres droits	1 000.00	1 000.00	1 000.00
<b>O12</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>96 250.00</b>	<b>96 550.00</b>	<b>93 750.00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150.00	100.00	100.00
6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 500.00	1 000.00	1 000.00
6338	Autre cotisation (solidarité)	500.00	200.00	200.00
64118	Autres indemnités	250.00	250.00	500.00
64131	Personnel non titulaire	63 000.00	63 000.00	63 500.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	21 000.00	13 000.00	10 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000.00	4 000.00	4 000.00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 000.00	3 000.00	3 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6458	Cotisations autres organismes (1% solidarité SMANM)	100.00	10 300.00	9 650.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300.00	300.00	300.00



6488	Autres charges indemnitaires (indem.smanm et stages)	500.00	500.00	500.00
	<b>TOTAL DE GESTION</b>	<b>237 350.00</b>	<b>228 800.00</b>	<b>241 800.00</b>
	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion financières</b>	<b>5 200.00</b>	<b>5 800.00</b>	<b>5 500.00</b>
6532	Frais de missions	200.00	800.00	500.00
6574	Subventions autres organismes	5 000.00	5 000.00	5 000.00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>4 000.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>1 500.00</b>
666	Pertes de change	2 000.00	2 000.00	1 000.00
668	Autres charges financières (différence conversion)	2 000.00	1 500.00	500.00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>35 466.53</b>	<b>35 500.00</b>	<b>6 500.00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles	500.00	500.00	500.00
678	Autres charges exceptionnelles (réserve ravalement)	28 966.53	29 000.00	0.00
678	Domage vitrines	6 000.00	6 000.00	6 000.00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>9 800.00</b>	<b>9 080.36</b>	<b>9 398.20</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>291 816.53</b>	<b>282 681.11</b>	<b>264 698.20</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (contrepartie en recettes d'investissement)	1 603.76	1 763.78	2 133.60
6811	Dotations aux amortissements des immo. incorporelles	1 603.76	1 763.78	2 133.60
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 603.76</b>	<b>1 763.78</b>	<b>2 133.60</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>293 420.29</b>	<b>284 444.89</b>	<b>266 831.80</b>

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Adopté à l'unanimité.**

**Mme Anne-Marie COUSIN** clôture la réunion à 17h00